

De : [AUGER Jean-Louis](#)
A : [KENZOUA Catherine PREF77](#)
Objet : RE: ZAC de la RUCHERIE et Diffuseur du SYCOMORE
Date : lundi 16 mai 2022 18:55:29
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image003.png](#)

Bonjour Madame,

Pour faire suite à votre demande, veuillez trouver ci-après mes observations relatives aux projets rappelés en objet.

ZAC DE LA RUCHERIE :

L'aménagement de la ZAC est prévue en deux phases successives (Dossier d'enquête publique unique – pièce n°5 – Page 6).

Or il apparaît que le secteur sud, prévu pour être aménagé en deuxième phase, est, pour partie, soumis à l'avis de l'ABF au titre des abords du Domaine de Ferrières, MH classé le 26 septembre 2000.

Afin d'assurer une cohérence entre les différents secteurs et pour garantir le traitement qualitatif de la zone, une attention particulière doit être portée :

- au traitement paysager :
 - plantation d'arbres de haute-tige le long des axes principaux dans le prolongement des existants ;
 - végétalisation des surfaces libres des parcelles bâties suivant une proportion à déterminer ;
 - mise en œuvre de voiries drainantes pour les parkings VL ;
 - rédaction d'un cahier des charges pour la réalisation de clôtures doublées de haies plantées d'espèces locales.
- à l'alignement des constructions par rapport à la voirie publique suivant une règle simple qui définisse un recul unique, variable en lien avec la hiérarchie des voies de desserte ;
- à l'élaboration d'un nuancier pour des teintes de bardage relativement neutres (gris colorés) qui puissent se fondre plus aisément dans le grand paysage ;
- à la rédaction d'un règlement qui encadre la dimension, le nombre et l'implantation des enseignes des entreprises.

DIFFUSEUR DU SYCOMORE :

Dans son tiers Est, l'ouvrage vient longer la limite sud du Site patrimonial de Jossigny, élaboré pour préserver le cadre du château de Jossigny, monument historique classé le 23 décembre 1942, qu'il « encoche » au niveau de la zone artisanale, au sud de Jossigny, zone également concernée par l'abord de 500 m du château, et au droit de l'échangeur de Jossigny.

Par conséquent, les projets y sont soumis à l'accord de l'ABF sur la base d'une déclaration préalable (Décret 17-456, pris en application de la loi LCAP).

Sont prévus, notamment :

- La mise aux normes environnementales des bassins d'eaux pluviales existants au droit de la RD10, qui entraîne l'extension du bassin nord

La modification de géométrie du bassin a pour effet la transformation du tracé de la voie et, par conséquent :

- Le réaménagement des accès de service (RD 10).

Cette opération doit être l'opportunité d'un traitement paysager de belle tenue visant à rendre cet accès de service aussi discret que possible, et à requalifier l'entrée de Jossigny au débouché

de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute ;

- La mise à double voie de la bretelle de l'échangeur de Jossigny, qui ne semble pas devoir modifier le traitement paysager mis en place en rive nord, n'appelle pas d'observation.

Enfin, pour conclure, il est à remarquer que la figure n° 235 en page 261 de l'Étude d'impact, montre la façade nord du château de Champs, à Champs-sur-Marne et non pas celle du château de Jossigny comme légendé par erreur.

Espérant répondre à votre attente, je reste à disposition des concepteurs pour une rencontre dès lors que les projets auront avancé.

Bien cordialement,

Jean-Louis AUGER

Architecte et urbaniste en chef de l'État
Architecte des bâtiments de France
Chef de service
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de Seine-et-Marne
Pavillon Sully – Château de Fontainebleau
77300 FONTAINEBLEAU
Tél. : 01 60 74 50 20



PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



De : KENZOUA Catherine PREF77 [mailto:clatherine.kenzoua@seine-et-marne.gouv.fr]

Envoyé : vendredi 15 avril 2022 13:37

À : marc.papinutti@developpement-durable.gouv.fr; dgitm@developpement-durable.gouv.fr; PLAISANT Francois-claude PREF77-SP TORCY <francois-claude.plaisant@seine-et-marne.gouv.fr>; olivier.troian@seine-et-marne.gouv.fr; PREF77 Sous Prefecture de Torcy <sp-torcy@seine-et-marne.gouv.fr>; benjamin.beaussant@agriculture.gouv.fr; direction.driaaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr; gaetan.rudant@drieets.gouv.fr; GOMEL Sandrine (Adjointe au chef de service) <sandrine.gomel@seine-et-marne.gouv.fr>; "CATTENOZ Didier (Adjoint au chef de service et chef du pôle PSIT)" <didier.cattenoz@seine-et-marne.gouv.fr>; "FRANCOIS Marylène (Chef de service)" <marylene.francois@seine-et-marne.gouv.fr>; ANDIAS Virginie (Adjointe au

chef de service et chef du PPE) <virginie.andias@seine-et-marne.gouv.fr>; DE-TALHOUET Marine (Chef de service) <marine.de-talhouet@seine-et-marne.gouv.fr>; "GHAZI Amal (Chef du Service énergies mobilités et cadre de vie)" <amal.ghazi@seine-et-marne.gouv.fr>; helene.marie@ars.sante.fr; delphine.caamano@ars.sante.fr; ars-dd77-secretariat@ars.sante.fr; frederic.piron@seine-et-marne.gouv.fr; axelle.bulle@seine-et-marne.gouv.fr; michael.fumery@gendarmerie.interieur.gouv.fr; sc.ggd@gendarmerie.interieur.gouv.fr; sylvie.boiret@dgfip.finances.gouv.fr; president@departement77.fr; laurence.masclef@departement77.fr; jessica.pommier@departement77.fr; mairie@ferrieresenbrie.fr; mairie@jossigny.fr; pref-secretariat-particulier-prefet@paris.gouv.fr; emmanuelle.gay@developpement-durable.gouv.fr; direction idf <direction.idf@culture.gouv.fr>; agnes.couret@developpement-durable.gouv.fr; kim.loiseur@developpement-durable.gouv.fr; anne.zanoner@developpement-durable.gouv.fr; AUGER Jean-Louis <jean-louis.auger@culture.gouv.fr>; FEASSON Yvonnick <yvonnick.feasson@culture.gouv.fr>; TOUVET Fabienne <fabienne.touvet@culture.gouv.fr>; antoine.salmon@interieur.gouv.fr; alain.bleton@seine-et-marne.gouv.fr; david.dumas@seine-et-marne.gouv.fr; sandrine.bonnet@seine-et-marne.gouv.fr; gloria.bouyssou@iledefrance.fr; accueil@marneetgondoire.fr; cabinet@marneetgondoire.fr; Guillaume.Huble@marneetgondoire.fr; Anais.rosalie-chretien@marneetgondoire.fr; Berengere.schnepf@marneetgondoire.fr; cabinet@bussy-saint-georges.fr
Cc : vincent.jechoux@seine-et-marne.gouv.fr; laurent.bedu@seine-et-marne.gouv.fr; ALCARAZ Alain PREF77 <alain.alcaraz@seine-et-marne.gouv.fr>; ARDOUIN Patrice PREF77 <patrice.ardouin@seine-et-marne.gouv.fr>

Objet : ZAC de la RUCHERIE et Diffuseur du SYCOMORE

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe le lien de téléchargement du dossier relatif à la ZAC de la Rucherie et du Diffuseur du Sycomore. Le fichier sera disponible jusqu'au samedi 14 mai 2022.

Votre avis est attendu, dans le cadre de la consultation inter administrative, au plus tard le 16 mai 2022, par retour de mail.

Dans l'attente, le bureau des procédures environnementales reste à votre disposition si besoin.

Cordialement,

--

Catherine KENZOUA

Adjointe au chef de bureau

Bureau des procédures environnementales

12, rue des Saints Pères - 77010 MELUN

Tél : (+33) 1 64 71 77 28 - Mobile : (+33) 6 02 06 01 06

www.seine-et-marne.gouv.fr



PRÉFET

DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| Direction de la coordination des services de l'État



EUROPE2022.FR



**TOUS VACCINÉS,
TOUS PROTÉGÉS**



Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.